

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 17</p> <p>Quorum atteint</p> <p><u>date de convocation :</u> 18/10/2024</p> <p><u>date d'affichage :</u> 18/10/2024</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 18 du mois d'Octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, Mme SAUREL Nelly, M. ROLIN Jérôme, M. PAQUIEN Lionel, Mme JANTON Joëlle, Mme MATHIEU-POUGET Régine, Mme DUC Gwendoline, M GAUDENECHÉ Patrice, M MARY Claude, M BRET Vincent,</p> <p>Absents excusés : M. CLET Benjamin (a donné pouvoir à CHARVAT Patrick), Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à ROLIN Jérôme), Mme RONGY Marie-Madeleine (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), Mme MARION Isabelle (a donné pouvoir à VASSY Jean-Louis), M RODRIGUEZ Richard,</p> <p>Absents : CARRERE Alexandra Secrétaire de séance : CHARVAT Patrick</p>

DÉLIB. N° 66-2024_ OBJET : ADHESION AU SERVICE PAIE A FACON DU CDG26

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose une prestation Paies externalisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, communautaire, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conventionner en ce sens. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- D'adhérer au service de prestation « paie externalisée » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme ;

de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	17
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 18 octobre 2024

Le Maire **Jean-Louis VASSY**

